

SEANCE DU 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle Culturel de la Paix, sur convocation régulière du 12 mai 2021, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires - Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à RETY Jean-Pierre.

Arrivée en cours de séance : Mme LOURD Mathilde arrivée au cours de la 3^{ème} question

Absent excusé : M. DEVEYLE Alain

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2021
- 3/ Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- 4/ Compte rendu des commissions communales
- 5/ Demande de subvention au titre des Amendes de Police : Travaux Rue Janin
- 6/ Demande de subvention au titre de la DSIL : Chaufferie école
- 7/ Demande de subvention au titre du fonds de concours de la CCBS : Bâtiment technique
- 8/ Dénomination de voies : Clos des Marguerites
- 9/ Lotissement les Platanes : Rétrocession de voirie
- 10/ Logement 182, route de Pont de Veyle : avenant au bail d'habitation
- 11/ Recrutement d'agents contractuels pour besoin saisonnier
- 12/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 13/ Informations diverses
 - Rapport 2020 de la bibliothèque municipale

- Rapport 2020 de la bibliothèque municipale
- Communauté de Communes Bresse et Saône
- Croix du Creux
- Elections départementales et régionales
- Remerciements
- Date des prochaines réunions

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Madame FONTIMPE Catherine, conseillère municipale à Monsieur Bertrand VERNOUX,
- Monsieur MONTERRAT Franck, conseiller municipal à Monsieur Jean-Pierre RETY.

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 26 mars 2021 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 26 mars 2021.

3^{ème} QUESTION

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005) vient renforcer et préciser le rôle du

Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

En avril 2018, la commune a confié à l'EPTB Saône Doubs une mission d'assistance à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

Cette étude avait pour objectif l'aide à la réalisation du D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) (annexe n°1) ainsi que l'aide à la réalisation du P.C.S. et sa rédaction dans son intégralité en collaboration avec les différents services concernés.

La mise en place d'une application numérique d'information et d'alerte (Intramuros) depuis début mars 2021 complète ce dispositif.

Après avoir pris connaissance de ces deux documents et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté,
- INDIQUE que le D.I.C.R.I.M. est consultable en Mairie et sera distribué à tous les habitants en complément du prochain Replong'infos,
- PRECISE que, conformément à l'article L2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour valider son entrée en vigueur.

4^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission Bâtiment

La commission bâtiment s'est réunie le 18 mai dernier pour aborder les dossiers en cours.

La vidéoprotection sur le site Janin est installée, elle sera bientôt opérationnelle.

Les nouveaux luminaires ont été mis en place dans la salle polyvalente. La réception de ce marché aura lieu mercredi 26 mai.

Les travaux d'éclairage du stade ont été attribués à la SMEE. Les travaux débiteront fin août, début septembre pour une durée de 15 jours.

Dans le cadre des marchés pour le changement de la chaudière de l'école et pour la construction du bâtiment technique, les offres sont en cours d'analyse.

Une consultation pour la construction d'un préau à l'école maternelle et le remplacement du sol sous la structure du jeu extérieur est en cours.

Commission scolaire

La commission scolaire s'est réunie le 5 mai 2021.

Elle a validé le choix du cadeau remis aux cm2 avec une calculatrice Casio collègue et un livret d'explication sur le fonctionnement d'une commune.

Elle a mis en lien, la commission environnement avec les deux écoles, pour la réalisation d'un projet autour des mares, une rencontre avec les directeurs d'école aura lieu pour cela le 21 mai 2021.

Depuis la reprise des vacances de printemps, une seule classe de l'école publique a été fermée pour raison de covid.

L'école privée initie les enfants au vélo et utilise la place de l'Église.

L'achat de deux purificateurs d'air et leur installation à la cantine ainsi qu'au pôle culturel, a été effectuée fin avril et renforce nos efforts quant à la gestion de la crise du covid 19.

Mme FRADIN, ATSEM a demandé la prolongation de sa mise en disponibilité jusqu'au 31 juillet 2022. L'agent recruté pour son remplacement a annoncé qu'elle quittait son poste à la fin de son contrat suite à un déménagement.

Pour la rentrée de septembre, il convient de recruter une ATSEM à temps plein et un agent de surveillance de la pause méridienne avec un contrat annualisé de 7 heures par semaine.

Commission information/communication

La commission s'est réunie le 28 avril 2021 pour amorcer la préparation du prochain Replong' info.

La commission a également proposé aux enfants des écoles d'exprimer leur amour pour leur maman sur les panneaux lumineux à l'occasion de la fête des mères.

Les messages retenus seront diffusés le week end du 30 mai 2021.

Commission Urbanisme

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme indique que la commission assure un suivi régulier des dossiers d'urbanisme.

Commission Voirie

La commission voirie - assainissement - eaux pluviales s'est réunie le 11 mai 2021.

Nicolas Brevet, du cabinet Aintégra, a présenté l'avant-projet de la requalification de la rue Janin ainsi que le chiffrage des travaux de voirie estimé à 600 465€ TTC.

Pour réduire les coûts, il est envisagé une réutilisation de la canalisation d'eau potable pour les eaux pluviales. Un passage caméra est prévu courant juin pour vérifier la faisabilité de cette option.

L'éclairage de la rue sera identique à celui de la rue du Mottier.

L'appel d'offres pourrait être lancé en juillet pour un début des travaux en novembre 2021.

Dans le cadre du marché à bons de commandes, l'entreprise DE GATA a transmis deux avants projets pour les requalifications des rues de Saint-André et de la Gabrielle.

Pour inciter les conducteurs à ralentir rue de Saint-André, la commission propose l'installation de radars pédagogiques.

Pour information, la réfection du chemin du canal par l'entreprise Couturier a été réalisée fin avril 2021. Le résultat est très satisfaisant.

Le busage du fossé rue du Pré de l'étang par l'entreprise DE GATA est prévu dans les semaines à venir.

Place Dumay, suite à la réfection d'un mur de clôture par un propriétaire, il est proposé d'aménager un trottoir pour sécuriser l'accès piéton. Un passage piéton est à envisager.

Commission Environnement

Le mercredi 12 mai, la commission environnement a procédé à la distribution des fleurs de massifs aux bénévoles du fleurissement.

A cette occasion, un panier garni leur a été offert pour les remercier de leurs engagements.

Cette démarche a été très appréciée et je transmets aujourd'hui leurs chaleureux remerciements à la municipalité.

Vendredi 21 mai, se tiendra une réunion en présence d'une équipe enseignante de chacune des deux écoles afin de leur présenter notre projet de réalisation de panneaux informatifs sur l'écosystème des mares.

Pour les conseillers retardataires, merci de compléter le lien doodle créé pour recenser les participants à l'action de propreté du village, qui se déroulera le 29 mai prochain.

5^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE : TRAVAUX RUE JANIN

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie Rue Janin, inscrits au budget 2021 sont en cours de définition.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre des amendes de Police auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet proviendra des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions et présente le plan de financement prévisionnel,

Désignation	Montant HT
Maitrise d'œuvre (forfait 3.5 % + 3 400 €)	20 914 €
Montant des travaux	500 388 €
Montant de l'opération globale	531 302 €
Conseil Départemental (amende de police)	60 000 €
Fonds propres	441 302 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une aide au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de l'Ain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

6^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL : CHAUFFERIE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réfection de la chaufferie de l'école inscrits au budget 2021 sont en cours d'analyse.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		76 545.00 €	70 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		76 545.00 €	70 %
Union européenne			
Etat - DSIL		32 805.00 €	30%
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		32 805.00 €	30 %
TOTAL HT	Maitrise d'œuvre + travaux	109 350.00 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- SOLLICITE une aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7^{ème} QUESTION

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAONE :
BÂTIMENT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction d'un bâtiment destiné aux services techniques vont débiter prochainement.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire proposera aux conseillers de solliciter une aide financière au titre du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Bresse et Saône.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant
Fonds propres		447 889.00 €
Emprunts		
Sous total autofinancement		447 889.00 €
Union européenne		
Etat - DETR		210 210.00 €
Etat – autre		
Conseil Régional		
Conseil Départemental	Dotation territoriale	107 250.00 €
Fonds de concours CCBS		191 337.00 €
Autres		
Sous total subventions *		508 797.00 €
TOTAL HT	Maitrise d'œuvre + travaux	956 686.00 €

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- SOLLICITE une aide au titre du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Bresse et Saône.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

8^{ème} QUESTION

DENOMINATION DE VOIES : CLOS DES MARGUERITES

Monsieur le Maire, après avis du conseiller délégué en charge de l'environnement, propose de nommer la voie desservant le lotissement « Les Grandes Terres », déposé par la SARL CNV Foncier, situé Chemin de Bon Arrivoir et comprenant un projet de trois lots à bâtir : « Clos des Marguerites ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE de nommer la voie desservant le lotissement « Les Grandes Terres », déposé par la SARL CNV Foncier, situé Chemin de Bon Arrivoir et comprenant un projet de trois lots à bâtir : « Clos des Marguerites ».

9^{ème} QUESTION

LOTISSEMENT LES PLATANES : RETROCESSION DE VOIRIE

Le conseil municipal,

Vu les pièces du projet dressé par la Commission Urbanisme, en vue du classement de la voie desservant le lotissement « Les Platanes »,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9 fixant les modalités de l'enquête publique relative au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

Considérant l'intérêt certain que présente la réalisation projetée,

Considérant que le classement de cette voie ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation générale et peut donc être exempté d'enquête publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le dossier technique du projet,

- EMET un avis favorable au classement définitif dans la voirie communale de la voie desservant le lotissement « Les Platanes », dénommée Lotissement des Platanes dont l'origine est la Route de Bourg et l'extrémité est le lotissement des Platanes, d'une longueur de 88 mètres, d'une emprise moyenne de 6 mètres avec placette de retournement en bout d'impasse, comprenant une chaussée d'une largeur de 4.6 mètres réalisée en béton bitumeux, un trottoir d'une largeur de 1.4 mètre en béton bitumeux, avec 3 candélabres, 2 places de stationnement commun, sous le n° 102,

- AUTORISE Monsieur le maire à procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales et du plan des voies classées,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de rétrocession, à l'euro symbolique des parcelles :

- AN 113 de 500 m² et AN 122 de 132 m², soit un total de 632 m², représentant la voirie interne du lotissement « Les Platanes »,
- AN 169 de 105 m² et AN 172 de 234 m², soit un total de 339 m², représentant l'espace vert (sous lequel se situe le système de rétention enterré du lotissement),
- AN 109 de 1 m², AN 116 de 90 m² et AN 118 de 38 m², soit un total de 129 m², représentant l'alignement le long de la RD 1079,

auprès de la SCP RIVON-MERLE-DUREUX, notaire à Feillens, dont les honoraires seront pris en charge par la Sarl RC FONCIER représentée par M. Charles RODRIGUES.

10^{ème} QUESTION

LOGEMENT 182, ROUTE DE PONT DE VEYLE : MODIFICATION DU BAIL D'HABITATION

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'au premier étage du bâtiment de la Madeleine au 182, route de Pont de Veyle, un locataire occupe depuis le 1^{er} novembre 2013 un appartement composé comme suit au 1^{er} étage : Hall d'entrée - salle de séjour - cuisine avec évier - dégagement - 2 chambres - salle de bains - W.C. ; au rez-de-chaussée : escalier + cave + vestibule ; extérieur : cour commune + préau composé d'une alvéole située contre la chaufferie.

Au vu du changement des huisseries, de la réfection de la salle de bains et des améliorations qui en résultent, Monsieur le Maire propose de modifier le loyer actuel de 521.49 euros et de le porter à 550 euros mensuel, auquel, viendront s'ajouter 62.58 euros de charges mensuelles.

Un avenant au bail sera établi sur les bases de ces éléments, à compter du 1^{er} juin 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de conclure un avenant au bail d'habitation avec Monsieur Aurélien DINCAU pour l'occupation d'un logement situé au 182, route de Pont de Veyle, selon les conditions détaillées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

11^{ème} QUESTION

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR BESOIN SAISONNIER

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1^o,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de

CONSIDERANT que pendant la période estivale, il convient de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 28 juin 2021,
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire,
- DECIDE que la rémunération sera fixée sur un indice brut de 354,
- HABILITE l'autorité à recruter un ou plusieurs agents contractuels pour pourvoir cet emploi.

12^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Croix du Creux

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la réfection de la Croix du Creux pour un montant de 21 536.60 € HT soit 25 843.92 € TTC auprès de l'entreprise RENAUD.

Caves Urnes

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture de couvercles pour dix caves urnes supplémentaires d'un montant de 1 722.00 € HT soit 2 066.40 € TTC auprès de la marbrerie ANCELLE.

Monsieur le Maire rappelle que les caves urnes supplémentaires ont été achetées pour un montant HT de 1 293.80 € soit 1 552.56 TTC, auprès de la société Consolis – Bonna Sabla.

Protections en plexiglass

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour commander des protections en plexiglass pour les élections d'un montant de 625.50 € HT soit 750.60 € TTC auprès de la société Berry Graphic's.

Diagnostic assainissement

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'établissement d'un diagnostic assainissement de la Rue Janin d'un montant de 605.00 € HT soit 726.00 € TTC auprès du cabinet ADTEC Contrôle.

Travaux de Voirie

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour des travaux de voirie le long de la RD 1079 à hauteur de la Huchette d'un montant de 5 077.20 € HT soit 6 092.64 € TTC auprès de l'entreprise DE GATA.

Travaux de Voirie

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour des travaux de voirie le long de la RD 1079 à hauteur de la Huchette d'un montant de 5 077.20 € HT soit 6 092.64 € TTC auprès de l'entreprise DE GATA.

Travaux d'éclairage – Stade de Foot

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé le marché pour les travaux d'éclairage du stade de football d'un montant de 45 373.90 € HT (option comprise) soit 54 448.68 € TTC auprès de la société SMEE associée à la société DUCLUT.

Purificateurs

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis d'un montant de 3 458.40 € HT soit 4 222.08 € TTC auprès de la société IDR pour l'acquisition de deux purificateurs.

L'achat d'un purificateur est subventionné à hauteur de 80 % par la Région Rhône Alpes.

13^{ème} QUESTION

INFORMATIONS

Rapport 2020 de la bibliothèque municipale

Les conseillers municipaux sont destinataires du compte rendu de la bibliothèque municipale pour l'année 2020.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles de la bibliothèque qui mettent en œuvre différentes actions et assurent le lien avec la MARPA, les écoles, le Relais d'Assistante Maternelle. Il fait aussi appel aux bonnes volontés pour rejoindre et renforcer l'équipe de bénévoles.

Communauté de Communes Bresse et Saône

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes a voté son budget.

L'investissement phare pour cette année est la rénovation des berges du canal de Pont de Vaux pour environ 1 500 000 Euros.

Le budget fait apparaître une baisse des recettes fiscales d'environ 500 000 Euros ainsi qu'un déficit de 400 000 Euros de la piscine de Pont de Vaux en 2020.

L'année 2021 est marquée par une demande de participation croissante de la part de nombreux intervenants extérieurs.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la CCBS a recruté un nouveau directeur des services techniques (SIEA, ALEC, SCOT ...)

Par ailleurs, la délégation de service public pour le traitement des déchets verts a été confiée à un nouveau prestataire, cela ne changera rien pour les usagers.

Croix du Creux

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité la nouvelle proposition d'implantation de la Croix du Creux, vers la MARPA.

Elections Départementales et Régionales

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les scrutins des élections départementales et régionales sont fixés aux 20 et 27 juin prochains. L'organisation du scrutin est présentée aux conseillers municipaux.

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- De la Directrice de l'école privée et du Directeur de l'école publique, pour la mise en place de purificateurs dans les espaces de restauration,
- De Madame et Monsieur Guillaume MONTERRAT pour la réponse écrite de Monsieur le Maire relative au projet de construction du bâtiment technique,
- Du Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis de Mercurey pour la subvention allouée aux apprentis résidants sur notre commune,
- Du CECOF d'Ambérieu en Bugey pour la subvention allouée aux apprentis résidants sur notre commune,
- Des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pont de Vaux pour le versement de la subvention allouée à cette section,
- Du Sou des écoles pour le versement des subventions allouées à leur association,
- Des membres de la bibliothèque pour le versement des crédits alloués pour l'achat des livres et abonnements pour l'année 2021.

Dates des prochaines réunions

Monsieur le Maire indique que :

- La commission de procédure adaptée se réunira le mercredi 26 mai 2021 à 17h30.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 09 juillet 2021 à 18h30.

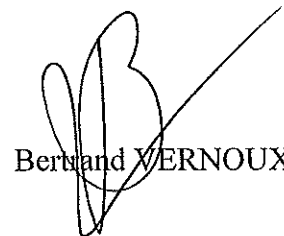
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Le Secrétaire de séance



Kévin BATAILLARD

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX